

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le trois décembre à 20h00, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MORONVAL, Maire de Bessines.

Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Date de la convocation : 26 novembre 2015

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Jacques MORONVAL	X		
Noëlle ROUSSEAU	X		
Patrick THOMAS		X	Mme SOLDERA
Christophe SAUZEAU	X		
Brigitte SOLDERA	X		
Bruno FUMERON	X		
Michel VOINEAU	X		
Michel ROBICHON	X		
Dany RENAUD		X	
Nathalie PETIT	X		
Véronique NIGNOL	X		
Odile NIVELLE	X		
Serge GELIN		X	M. SAUZEAU
Muriel HARYMBAT	X		
Anthony SAINT-MARTIN		X	Mme PINEAU-OURJAUD
Bernard PITHON	X		
Francis GUILLEMET	X		
Nathalie PINEAU-COURJAUD	X		
Gwenaëlle DELCROS		X	

ORDRE DU JOUR

- 1- Subvention Adenval
- 2- Avenant marché “travaux d’aménagement de surface et de création d’un réseau de collecte des eaux pluviales – cité Montamisé – rue de Chanteloup »
- 3- Convention de partenariat avec la Croix Rouge
- 4- Tarification municipale et Centre de Loisirs

POINT 1 : Subvention Adenval

L’Association ADENVAL et ses partenaires proposent un programme d’animations estivales de 8 demi-journées à 200 €.
Pour assurer la réalisation de ces animations, l’Association sollicite une subvention de fonctionnement de 1 600 €.

✎ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d’accorder une subvention de 1 600 € à l’Association ADENVAL.*

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 2 : Avenant marché « travaux d’aménagement de surface et de création d’un réseau de collecte des eaux pluviales – cité Montamisé – Rue de Chanteloup »

Compte tenu de travaux supplémentaires consécutifs à l’absence de structure de voirie et à l’allongement du réseau de collecte des eaux pluviales, le montant initial du marché qui était de 143 211.30 € est augmenté de 9 735,19 €. Le nouveau montant du marché s’élève donc à 152 946,49 €.

✎ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant mentionné ci-dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 3 : Convention de partenariat avec la Croix-Rouge

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la Croix-Rouge concernant l'implantation de points d'apport pour la collecte des textiles, linge de maison et chaussures.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 4 : Tarification services municipaux et Centre de Loisirs 2016

Cantine : 2 € pour les familles Bessinoises (ou si l'un des parents réside à Bessines)
2,2 € pour les familles hors commune
fonctionne du lundi au vendredi.

Garderie du matin : 1€ (ou 0.80€ pour QF<550),
fonctionne de 7h30 à 8h35

Périscolaire du soir : tarif ci-dessous par tranche horaire à partir de 16 h 30,
fonctionne de 15 h 45 à 18 h 30.

Horaires périscolaires soir	Année scolaire 2015 – 2016
15h45	Fin de l'école Les Enfants peuvent être récupérés
De 15h45 à 16h30	activités APS Les enfants ne peuvent pas être récupérés Gratuit
De 16h30 à 17h30	1,20 € 1 € si QF < 550 <u>Goûter fourni par la municipalité</u> Les enfants peuvent être récupérés à tout moment (sauf s'ils se sont inscrits dans des ateliers)
De 17h30 à 18h30	1 € 0.80 € si QF < 550 Les enfants peuvent être récupérés à tout moment (sauf s'ils se sont inscrits dans des ateliers)
Après 18h30	Pénalité de retard : 5 €

Accueil de Loisirs des mercredis : 5.5 € (ou 5 € pour les QF < 550)
fonctionne de 13h30 à 18h30

Toute absence non justifiée à l'avance ou sans certificat médical, sera due par les parents.

Accueil de Loisirs des vacances scolaires :

Le règlement de l'accueil de loisirs des vacances scolaires se fait par facturation en fin de période, auprès du trésor public de Frontenay Rohan Rohan.

Les inscriptions se font à la journée, à la semaine ou au séjour.

Toute absence non justifiée à l'avance ou sans certificat médical, sera due par les parents.

Tarif pour les familles Bessinoises

Valeur du Quotient Familial	Participation financière de la CAF	Tarif de base	Accueil de Loisirs				Séjours		
			Tarif par jour à la charge des familles		Tarif par semaine (5 jours) à la charge des familles		Prix pour la journée comprenant : Hébergement, pension, animation		
			Régime général et fonctionnaires (aides CAF déduites)	Tarifs autres régimes (notamment MSA)	Régime général et fonctionnaires (aides CAF déduites)	Tarifs autres régimes (notamment MSA)	Séjour sur Bessines	Séjour dans le département	Séjour Hors département (transport compris)
De 0 à 550	9€/jour	14 €	5 €	14 €	20 €	56 €	10 €	20 €	35 €
De 551 à 770	4 €/jour	17 €	13 €	17 €	52 €	78 €	15 €	30 €	45 €
Plus de 771		20 €	20 €	20 €	80 €	80 €	20 €	35 €	50 €

Tarif pour les familles HORS de la Commune

Valeur du Quotient Familial	Participation financière de la CAF	Tarif de base	Accueil de Loisirs				Séjours		
			Tarif par jour à la charge des familles		Tarif par semaine (5 jours) à la charge des familles		Prix pour la journée comprenant : Hébergement, pension, animation		
			Régime général et fonctionnaires (aides CAF déduites)	Tarifs autres régimes (notamment MSA)	Régime général et fonctionnaires (aides CAF déduites)	Tarifs autres régimes (notamment MSA)	Séjours sur Bessines	Séjours dans le département	Séjours Hors département (transport compris)
De 0 à 550	9€/jour	20 €	11 €	20 €	45 €	80 €	15 €	30 €	45 €
De 551 à 770	4 €/jour	22 €	18 €	22 €	72 €	90 €	20 €	35 €	50 €
Plus de 771		25 €	25 €	25 €	100 €	100 €	25 €	40 €	55 €

Un tarif préférentiel est établi pour toutes les familles à partir du 2^{ème} enfant inscrit soit à l'accueil de loisirs les mercredis et/ou pendant les vacances, soit en séjour :

- **15 % de réduction sera appliqué sur le tarif du 2^{ème} enfant**
- **30 % de réduction sera appliqué sur le tarif du 3^{ème} enfant.**

Exemple :

Enfant	Tarif accueil de loisirs 1 semaine
1 ^{er} enfant	20 €
2 ^{ème} enfant	17 €
3 ^{ème} enfant	14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les tarifs ci-dessous.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le maire,
Jacques MORONVAL